



? DES QUE DIS ?

Le périodique informatif

ETE 2021

Numéro 25

EDITORIAL

LE CHALLENGE

Depuis 2017, nous nous sommes tous engagés dans la mise en valeur de l'extraordinaire richesse de la biodiversité de la commune. Tout a commencé par des inventaires participatifs de notre faune et de la flore. Puis la rédaction de l'Atlas de la biodiversité communale en cours de finalisation quant aux actions à mener ou à poursuivre pour préserver et favoriser cette prise de conscience collective de notre seule richesse : une nature d'exception par sa diversité sur nos 21km².

Mais voilà, nous sommes 170 habitants à l'année et jusqu'à 250 avec les résidences secondaires. Nous vivons, nous entretenons, nous réparons nos propriétés, nous consommons. Bref nous produisons des déchets. Nous savons tous l'utilité de trier ces derniers, car le coût du traitement devient exorbitant. Au-delà du tri dans les bacs gris ou jaunes ou dans le container à verres, nous avons bien conscience que les « encombrants » déposés jour après jour à côté des bacs ne sont pas ramassés par le service hebdomadaire de collecte, mais par la Mairie le premier mardi de chaque mois. Dans cette attente, ces gros déchets défigurent nos paysages durant des jours voire des semaines.

Il s'agit de relever ensemble un challenge pour rendre compatible nos manières de vivre avec l'admiration que nous portons à cette si belle nature qui nous entoure.

Vous trouverez dans ce numéro des éléments de réflexions apportés par nos rédacteurs.

Merci à chacun d'entre vous de participer activement à ce challenge.

Le Maire, Jean-Pierre GABEL

SOMMAIRE :

EDITORIAL

LE CHALLENGE

ZERO DECHET

ABC ARPHY

C'EST PAS CHOUETTE

COURRIER DU

SYMPTOMA

FRELON ASIATIQUE

TRI DECHETS

Zéro déchetDe qu'es acò ?

Je vous l'accorde, le titre peut surprendre tant il paraît improbable.

Car enfin, est-il possible que notre comportement, nos habitudes, notre façon d'être ne produisent pas de déchets ?

D'une manière couramment admise, est considéré comme déchet tout ce qui résulte de l'activité humaine et qui n'est pas ou plus utilisé; les restes de nos repas comme les emballages qui entourent nos produits courants, l'herbe tondue de notre gazon, le grille-pain qui a rendu l'âme ou les résidus de l'industrie.

Selon l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), en 2016 la France en a produit plus de 320 millions de tonnes, tous types confondus.

La part qui revient aux déchets ménagers et assimilés -celle qui nous concerne plus directement- représente plus de 568 Kg par habitant (dont environ 68 Kg de matières plastiques qui sont encore extrêmement peu recyclées).

Ce chiffre considérable pèse très directement, et de plus en plus, sur les finances familiales et collectives, à cause des moyens nécessaires mis en œuvre pour collecter, stocker, traiter et recycler ce qui peut l'être, mais aussi sur notre environnement.

Tous les pays sont confrontés à cette situation dangereusement exponentielle.

Il faut donc agir sans attendre pour en diminuer le poids.

Aujourd'hui des états, des entreprises, des administrations, des Collectivités Locales, des associations, s'engagent dans des actions concrètes ou participent à leur promotion à travers un vaste mouvement à l'échelle planétaire, le mouvement « zéro déchet ».

L'objectif est de réduire le plus possible l'impact sur notre milieu des déchets de notre mode de vie.

Et nous, citoyens, que pouvons-nous faire ?

De plus en plus d'expériences sont menées, tant individuelles que collectives, qui montrent qu'il n'est pas si douloureux, et sans être forcément un écologiste

convaincu et partisan, de tendre vers le zéro déchet en :

- favorisant les produits moins emballés ou réparables,
- évitant les sacs en plastiques des supermarchés (les bons vieux cabas d'antan reprennent du service,
- prolongeant la durée de vie des produits grâce à la réparation,
- favorisant l'achat d'occasion ou en revendant un objet dont on n'a plus l'utilité,
- pensant à emprunter ou louer un objet dont on n'a pas un usage régulier,
- jetant moins, c'est-à-dire en utilisant un produit tant que l'on peut s'en servir ou en le donnant,
- compostant ses déchets organiques (*le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères [SYMTOMA] dont fait partie la Commune d'Arphy fournit des composteurs pour un prix très modique – se renseigner auprès de la mairie*),
- Luttant enfin contre le gaspillage alimentaire car cela limite les déchets tout en évitant la production de certains aliments.

Ce ne sont là que quelques exemples de bonnes pratiques.

A vous d'en inventer d'autres !

Un dernier point

Zéro déchet, c'est aussi zéro déchet sauvage en dehors des bacs de collecte (520 000 T en 2018 en France !)

Christian GAUTHIER



© CanStockPhoto.com

Que se passe-t-il maintenant avec l'ABC de la biodiversité ?

Après l'observation, l'action !

La réunion du 11 février avec des représentants du Parc National des Cévennes, du Cogard, de la Société de pêche, a acté la phase d'observation (sorties à thèmes, rencontres avec les principaux acteurs de l'ABC...) qui débouchera sur un Atlas publié prochainement, faisant un état des lieux de la biodiversité dans notre commune.

Mais ce n'est pas un document de plus à ranger sur des étagères ; et ce n'est pas non plus seulement l'affaire des spécialistes, des techniciens, des experts.

LA BIODIVERSITE C'EST NOTRE AFFAIRE A TOUS !

1) Cette initiative du Parc qui a choisi, notre commune, la seule des Cévennes Méridionales a le mérite de nous rappeler l'importance capitale de certains gestes, comportements ou façons d'être pour protéger cette biodiversité si fragile ; pour beaucoup, nous les connaissons déjà, mais sans doute est-il bon d'en rappeler l'urgence aujourd'hui :

- préservation de la ressource en eau, en quantité et en qualité (par exemple en ne vidant pas sa piscine dans la rivière).

- emploi raisonné des produits phytosanitaires dans nos maisons, nos jardins.

- ne pas empêcher les animaux de s'installer, mais au contraire les accueillir (mangeoires, nichoirs, abris pour chauves-souris ou hérissons), les laisser s'installer (ne pas couper toute l'herbe, garder un tas de bois au fond du jardin).

- bien plus, ne pas laisser des endroits dangereux pour les animaux (par ex un bassin où ils peuvent se noyer) : voir article page 6.

- mieux gérer nos déchets : ce qui rejoint l'autre article publié ici, montrant que tous ces comportements sont liés.



2) D'autre part, dire que la biodiversité est l'affaire de tous, c'est dire que la poursuite de l'ABC doit devenir davantage participative : à vous de faire connaître vos besoins, vos idées, vos suggestions, vos interrogations. Chacun de vous peut continuer les observations et les faire remonter (par exemple, il serait bon de savoir ce qu'il en est de la population d'hirondelles dans le village ; si on rencontre un papillon rare, le signaler...).



Des sujets plus particuliers peuvent être développés à votre demande : à vous d'en prendre l'initiative.


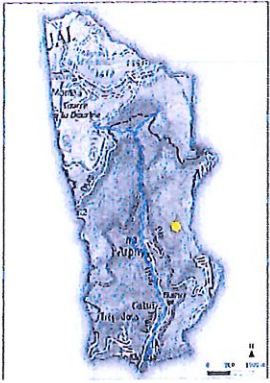
A suivre.....

Nicole SOUBIRON

ARPHY

| Le Moro-Sphinx (<i>Macroglossum stellatarum</i>) | | Espèce esthétique |
|--|---|---|
| | Taille : 4 à 5 cm | Observation : mai à août |
|  <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">© A. H. Paradis & R. Poncet</p> | <p>Il est souvent et facilement vu, quelquefois même surnommé ou confondu avec l'oiseau-mouche du fait de son vol stationnaire (rendant ses ailes comme invisibles).</p> <p>C'est un papillon dit "de nuit" à cause de ses antennes qui ne sont pas en forme de massue mais il est pourtant d'activité diurne. Sa longue trompe qui lui sert à butiner le nectar au fond des fleurs. Il est répandu partout en France, mais plus commun dans le Sud, de mars à novembre. Sa chenille se développe sur les Gaillets.</p> <p>Attention, 2 autres espèces de Sphinx aux ailes et abdomens plus colorés sont également connues en Méditerranée, mais n'ont pas été signalés à Arphy. Dans la commune, l'espèce a été noté plus d'une quinzaine de fois.</p> | |
| | |  <p style="font-size: x-small; margin-top: 5px;">Fiche Biodiv/Cévennes : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/54829</p> |

| Le Sphinx du Tilleul (<i>Mimas tiliae</i>) | | Espèce patrimoniale |
|--|---|--|
| | Taille : 5 à 7,5 cm | Observation : mai à août |
|  <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">© Jean-Pierre Hamon</p> | <p>Ce papillon de nuit présente une coloration des ailes antérieures qui varie fortement, présentant des formes brunes ou verdâtres.</p> <p>Sa chenille se développe sur des arbres tels que l'orme, le bouleau ou le tilleul (d'où le nom de l'espèce). Présent dans toute la France continentale, et toute l'Europe, il s'observe jusqu'à environ 1200 mètres d'altitude. La période de vol des adultes va d'avril à juillet, avec quelquefois une seconde génération en plaines, qui vole d'août à septembre.</p> <p>A Arphy, l'espèce a été notée 3 fois dans le village : 1 de jour le 7/07/2018, puis 2 de nuit lors d'une séance de lampe à UV le 6/08/2018.</p> | |
| | |  <p style="font-size: x-small; margin-top: 5px;">Fiche Biodiv/Cévennes : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/54815</p> |

| Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>) | | Espèce emblématique |
|---|---|---|
| | Taille : 17 à 19 cm | Observation : mars à octobre |
|  <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">© Malene Thyssen</p> | <p>La majorité des hirondelles rustiques sont migratrices. Lors des migrations, elles peuvent voler en groupes importants regroupant parfois des milliers d'individus.</p> <p>Exclusivement insectivore, elle chasse et s'abreuve en vol. Des espaces dégagés ainsi que des points d'eau lui sont donc nécessaires. La construction de son nid se fait presque exclusivement sur des bâtiments. Pour cela, elle ramasse de la boue et des matières fibreuses et assemble le tout en forme de coupe.</p> <p>Sa dépendance au bâti humain, ainsi que la diminution de la biomasse totale des insectes ces dernières années, sont des menaces à sa survie.</p> | |
| | |  <p style="font-size: x-small; margin-top: 5px;">Fiche Biodiv/Cévennes : https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/3696</p> |

ARPHY

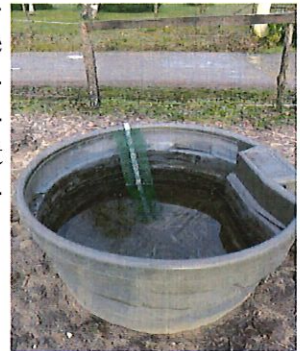
« C'est pas chouette »

Une chouette noyée dans un bidon partiellement rempli d'eau, ni un hérisson noyé au fond d'une piscine, ni encore un chat mort desséché ou pourrissant dans une maison quittée pour plus longue durée. Des trois situations, et de similaires, j'ai été témoin, et je ne suis certainement pas la seule.



On peut épargner la noyade stupide à la plupart des oiseaux et petits animaux qui se font piéger, pour boire ou juste en y tombant, en plaçant simplement un bâton suffisamment solide et rugueux dans des bidons, seaux, arrosoirs ou encore bassins à bords lisses, afin de leur permettre de remonter.

Pour les piscines à bords lisses, sans sortie autre, il existe des "rampes d'hérisson", ou appellation avoisinante, qu'on peut simplement placer dans un coin de la piscine (ou autre bassin), afin de permettre aussi à un hérisson ou autre animal naufragé de remettre pied sur la terre ferme. On peut en bricoler soi-même, sinon on en trouve pour pas cher en ligne, par exemple chez Cdiscount en cherchant sur quelque chose comme "rampe de sauvetage pour animal piscine".



Par ailleurs, tous les seaux, baquets, cuves et autres tonneaux ou cavités en usage seraient mieux couverts, et s'ils sont plus ou moins oubliés, ne servant à rien mais se remplissant à force d'eau de pluie, ils seraient mieux placés à l'envers ou couchés afin de ne pas faire le bonheur des moustiques, y compris des moustiques tigre.

Pour le reste, il suffit d'avoir une pensée pour des animaux potentiellement endormis dans la maison, la grange, le garage... et de faire une inspection adéquate avant de fermer à clé pour une plus longue durée. Cela vaut également pour des oiseaux qui auraient pu y avoir niché ou encore des chauves-souris qui y faisaient escale.

De petits gestes pour éviter souffrances et morts lentes...

BROKKE Jorinde

? DES QUE DIS ?

Nous reproduisons ci-dessous un courrier du président du SYMTOMA (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères) reçu par toutes les Communes du Pays Viganais qui en font partie à destination de leurs administrés.

La gestion des Ordures Ménagères dans notre région est un sujet brûlant et difficile à appréhender par l'ensemble de la population.

Vos élus ont en charge la collecte et le transport des déchets de quatre Communautés de Communes, dont celle du Pays Viganais.

Ces Communautés de Communes se sont réunies au sein du SYMTOMA qui gère le recyclage, le transport et le traitement de nos déchets, et représente 75 Communes pour 47 000 habitants et plus de 1500 Km² de territoire.

Jusqu'en 2019 le SYMTOMA a pu négocier des contrats avantageux, ou du moins d'un montant raisonnable, pour le traitement des ordures ménagères.

Malheureusement il en est autrement aujourd'hui et pour les années à venir où nous subissons un déséquilibre des lois de l'offre et de la demande.

En effet, les tarifs des centres d'enfouissement ou les Unités de Valorisation Énergétique qui traitent les déchets sont en constante augmentation, entraînant un surcoût préoccupant pour toutes les collectivités françaises.

A cette augmentation s'ajoutent celles des taxes: la TVA et la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

De plus la collecte des Ordures Ménagères sur le territoire rural du SYMTOMA engendre des coûts plus lourds qu'en ville, malgré la mutualisation.

*Même si aujourd'hui vous réalisez des efforts conséquents en matière de tri, dont il faut vous remercier, nous allons devoir revoir **très rapidement** la gestion des bacs gris (déchets résiduels) et des bacs jaunes (matériaux recyclables).*

Trop de papiers et de cartons ou d'emballages recyclables se retrouvent encore dans les bacs gris et le tiers de leur contenu est constitué de matières organiques biodégradables qui pourraient être valorisables localement.

Nous allons devoir modifier notre comportement et aller plus loin malgré les améliorations déjà apportées ces dernières années (mise en place du tri dans les déchèteries, broyage des déchets verts transformés en ressource pour les jardins, réutilisation d'objets usuels par les recycleries, ...).

A l'horizon 2023 la réglementation française prévoit l'obligation pour 95% des foyers une solution pérenne pour trier les déchets alimentaires.

Cela nécessite encore plus de composteurs, individuels ou collectifs.

De même il est nécessaire de mieux gérer la gestion des déchets alimentaires des cantines, des restaurants, des EHPAD et des centres hospitaliers, en amont des bacs gris, pour en abaisser le poids.

Ces obligations, évidemment contraignantes pour tous, vont dans le bon sens mais sont le seul moyen pour contenir ou diminuer le tonnage des déchets et leur coût.

Chers habitants du Sud Cévennes, vous souhaitez un service de qualité et vous êtes dans votre droit.

Vos élus feront leur part du travail pour cela; je m'y engage.

Mais je sais également que les futures décisions qu'ils prendront ne pourront réussir qu'avec votre aide et votre adhésion à leurs propositions.

Soyons fiers de vivre et travailler dans une région aussi préservée et riche d'un environnement exceptionnel.

Je sais pouvoir compter sur vous pour mieux gérer et trier nos déchets.

Il en va de notre avenir commun et celui de nos enfants.

Le président du SYMTOMA Pierre Compan

GUIDE PRATIQUE

FRELON ASIATIQUE

COMMENT AGIR
À L'ÉCHELLE
DE MA
COLLECTIVITÉ ?

Document tiré du guide des actions à mener contre le frelon asiatique
édité par l'Union Nationale de l'Apiculture Française



Arphy



Un redoutable prédateur pour les abeilles

Le frelon asiatique chasse les abeilles pour nourrir ses larves et satisfaire les besoins en protéines nécessaires à la croissance de sa colonie. **Les dégâts sur les ruches s'effectuent par le prélèvement direct d'abeilles, mais aussi et surtout, par le stress et l'affaiblissement progressif que leur présence continue induit sur les abeilles.** Paralysées, ces dernières ne vont plus prélever le nectar, le pollen et l'eau indispensables à leur survie et à leur bonne santé.

Pour l'apiculture, les dégâts sont considérables. Ce sont évidemment des pertes de colonies, soit directement pendant la prédation, soit de manière plus fréquente pendant l'hivernage, car les ruches sont trop affaiblies en fin de saison. En 2020, année de pression record du frelon asiatique, de nombreux apiculteurs, notamment amateurs, ont préféré abandonner l'apiculture. Certaines années, la présence du frelon asiatique est telle que des zones entières ne peuvent plus accueillir de ruches. Ce sont aussi des coûts supplémentaires pour l'apiculteur qui doit protéger et accompagner ses colonies face à ce prédateur.



Les impacts sur les pollinisateurs sauvages et la biodiversité



L'abeille mellifère n'est pas sa seule source de protéines. Il se nourrit d'abeilles sauvages, de guêpes ainsi que d'autres pollinisateurs tels que les syrphes et les diptères. En zones agricoles et naturelles, les captures d'insectes se répartissent globalement ainsi : 1/3 d'abeilles et 2/3 d'autres insectes. En zone urbaine, ce ratio s'inverse². **Comme le rapporte une étude de 2011, son impact sur les autres pollinisateurs est peut-être moins visible que sur les abeilles mellifères, mais il est probablement encore plus important.** Récemment, une équipe de chercheurs italiens a confirmé ces effets sur l'entomofaune sauvage : « *La présence de Vespa velutina génère un impact négatif sur certaines populations de pollinisateurs, comme certaines abeilles sauvages ou des espèces de papillons. Leur nombre dans une aire donnée décroît de manière significative en conséquence de l'augmentation du nombre de nids de Vespa velutina* »³.

Les impacts sur l'agriculture et le service de pollinisation

L'arboriculture ou la viticulture peuvent également être touchées par le frelon asiatique, car pour leur propre alimentation, les frelons adultes se nourrissent de glucides qu'ils peuvent trouver sur les fruits.

Ce sont également les impacts sur la pollinisation qui doivent inquiéter. Récemment, une équipe universitaire⁴ a tenté de chiffrer l'impact économique de cette espèce exotique sur la pollinisation. Partant du fait que le service annuel de pollinisation rendu par les insectes à l'agriculture est estimé en France à 2 milliards d'euros par an⁵, ils ont évalué qu'une baisse de 5 % du service de pollinisation induite par le frelon présent sur la moitié du territoire aurait un coût de 50 millions d'euros. **Aujourd'hui au regard de sa présence sur la quasi-totalité de la métropole, le coût du frelon pour la pollinisation avoisinerait plutôt les 80 millions d'euros par an.**

Au-delà de l'agriculture stricto sensu, *Vespa velutina* est également attiré par les ports de pêche et les lieux d'ostréiculture et il peut représenter une gêne pour ces activités, tout comme pour les stands de poisson et de viande sur les marchés de plein air. Les boulangeries-pâtisseries se plaignent dans certaines régions de sa présence sur les étals. C'est aussi une problématique pour la SNCF et le Réseau Transport d'Electricité du fait de la présence gênante de nids.

2 - Rome et al., 2011

3 - Université de Turin, Rapport Layman, Life Stop Vespa 2019 : <https://bit.ly/2XDSiiz>

4 - Barbet-Massin et al., 2020

5 - Gallai et al. 2009

UN PIÈGEAGE A REALISER DE MANIERE ENCADREE AU PRINTEMPS PROCHAIN POUR ETRE PLUS SELECTIF

Pour le moment, il n'existe pas de piège contre le frelon asiatique à la fois efficace et sélectif. Le piégeage de printemps entraînera donc la prise d'insectes non visés par la lutte (des mouches principalement, mais aussi des papillons et d'autres vespides). Pour limiter ces prises, il convient de réaliser ce piégeage de manière encadrée en suivant des recommandations précises sur le type de piège, d'appât, les lieux d'emplacement des pièges et les périodes de piégeage.



1 - Le type de piège

Nous recommandons la réalisation du piège fabriqué à l'aide de bouteilles en plastique tel que présenté dans le tutoriel de construction en Annexe.

Ce piège est pensé pour prévenir la prise d'insectes non-cibles. Il est doté :

- > d'orifices permettant aux petits insectes non-ciblés de s'échapper
- > de galets-gravillons évitant leur noyade
- > d'un trou d'entrée suffisamment large pour laisser passer le frelon asiatique mais trop étroit pour son cousin européen ou certains papillons. Il est facilement réalisable.

Les pièges nasse de type Red Trap ou Jabeprode semblent être plus sélectifs. Mais ils semblent aussi moins efficaces dans le cadre du piégeage de printemps. C'est pourquoi nous lui préférons le piège recommandé par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du tutoriel.

2 - L'appât

Un attractif sucré et alcoolisé (bière, sirop, panaché, vin blanc). Exemples : 1) 2/3 de bière alcoolisée + 1/3 de sirop de fruits rouges (cassis, framboise, etc.) ; 2) panaché avec léger rajout de vin blanc (un minimum d'alcool est nécessaire pour repousser les abeilles).

3 - L'entretien du piège

Tous les 8-10 jours maximum : renouveler régulièrement les pièges permet de conserver une efficacité et de limiter les prises d'insectes non-cibles. En cas de chaleurs, il faudra intervenir tous les trois à quatre jours. Il est préférable d'y laisser quelques frelons, cela améliorera l'attractivité.

4 - Où piéger ?

Dans quelles régions ?

Nous recommandons de pratiquer ce piégeage là où le frelon asiatique rend difficile la pratique de l'apiculture. L'objectif premier du piégeage de printemps est en effet de rendre supportable la pression du frelon sur les ruchers.

Quels emplacements ?

- 1 - la proximité des anciens nids
 - 2 - les arbres et arbustes mellifères en fleurs (placer les pièges sous l'arbre et déplacer les pièges en fonction des floraisons)
 - 3 - les ruchers
 - 4 - la proximité de points d'eau bien exposés au soleil
 - 5 - les composteurs ménagers
 - 6 - la proximité des lieux propices à l'hivernage des fondatrices (bâtements anciens, tas de bois,...).
- Placer les pièges au milieu d'une parcelle de maïs, de blé ou de vigne est voué à l'échec.

Hauteur et ensoleillement

La hauteur des pièges doit être comprise entre 0,50 m et 1,50 m. Choisir un emplacement au soleil le matin et plutôt à l'ombre l'après-midi.

Maillage

Un maillage fin de pose de pièges est recommandé par l'ITSAP pour augmenter l'efficacité (1 piège tous les 350 m dans un rayon d'1 km du rucher à protéger). Cette préconisation est intéressante mais également difficile à mettre en oeuvre. Nous recommandons d'avoir cette préconisation en tête mais de **prioriser l'emplacement des pièges sur les lieux attractifs pour les frelons.**

5 - Quand piéger ?

Le piégeage de printemps sera pratiqué à partir du moment où la douceur des températures s'installe (entre 12 et 15°). Ces conditions surviendront précocement dans certaines régions (mi-février dans les zones les plus méridionales), plus tardivement dans d'autres (dans le Morbihan, le piégeage est recommandé à partir de début avril). Un temps beau et chaud favorisera l'efficacité du piégeage. Même si les premières fondatrices émergent avant cette période et peuvent être observées par une journée de beau temps, il est inutile de piéger avant, sauf à proximité des anciens nids. Les pièges seront retirés six semaines après l'installation des températures douces, moment à partir duquel les reines fondatrices cessent de sortir du nid.

Mode d'emploi pour construire un piège de printemps

Matériel nécessaire

- 2 bouteilles en plastique rigide de 1,5 litre
- 1 cutter ou des ciseaux
- Fil de fer de 40 cm environ
- Fer à souder ou pointe (100-110) chauffée sur le gaz



1 Prenez 2 bouteilles de 1,5 l.



2 Coupez la partie supérieure de la première bouteille pour former un entonnoir.



3 Emboîtez l'entonnoir dans la bouteille. Y mettez un bouchon percé à 9-10 mm de diamètre le rendra encore plus sélectif.



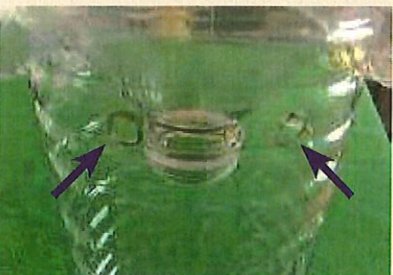
4 Prenez la deuxième bouteille et découpez-la à chaque extrémité afin que cette partie serve de toit à votre piège.



5 Faites une ouverture du diamètre de votre bouteille.



6 Placez le toit au-dessus de l'entonnoir afin d'éviter que votre piège devienne un « pluviomètre »



7 Réalisez, à l'aide d'un fer à souder ou d'une pointe chaude, des orifices de 5 à 5,5 mm entre l'entonnoir et l'entonnoir, de manière à laisser s'échapper les petits insectes non ciblés.



8 Afin d'éviter la noyade de ces insectes, il est conseillé de placer, avant la pose de l'entonnoir, des galets ou des gravillons dans le fond du piège. Percez ensuite l'assemblage de deux petits trous l'un en face de l'autre. Un fil de fer de 40 cm environ servira d'anse.



9 Placez l'appât (ex : 2/3 bière alcoolisée + 1/3 sirop de fraise) dans le piège en dessous du niveau des galets ou gravillons.

Emballages VIDES et papiers dans le conteneur dédié

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent !



Emballages en plastique

Bouteilles et flacons, barquettes, sacs et sachets, pots, boîtes et tubes

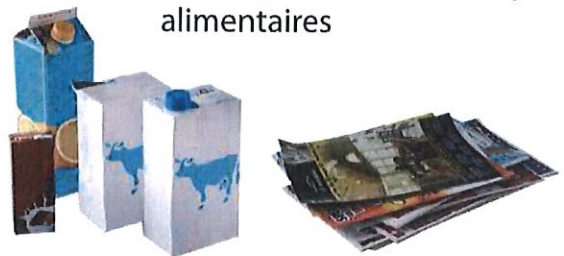
Emballages en métal

Boîtes et barquettes métalliques, aérosols alimentaires et cosmétiques, petits emballages



Tous les papiers / cartonnettes

Cahiers, blocs-notes, magazines, livres, enveloppes, suremballages en carton, briques alimentaires



Verre dans le conteneur (pas à côté)

Bocaux, pots, bouteilles et canettes, bouteilles d'huile alimentaire



Pour rappel :
le reste est à jeter dans les
ordures ménagères,
notamment les masques



Les ampoules, néons, miroirs et vitres ne vont pas dans le conteneur (ou à côté !?) mais à la déchetterie